LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE AU DÉVELOPPEMENT : STRATÉGIES ET PRINCIPES

OBJECTIF

La Coopération luxembourgeoise se place résolument au service de l'éradication de la pauvreté.

ACTIONS

Les actions de la Coopération luxembourgeoise se conçoivent dans l'esprit du développement durable dans ses aspects économiques, sociaux et environnementaux. Elles s'inscrivent dans la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations unies, ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) et le principe de « ne laisser personne pour compte ».

- promotion d'approches multi-partenariales (ODD 17) ;
- renforcement des capacités à tous les niveaux ;
- promotion de l'innovation pour l'atteinte de résultats de développement concrets ;
- gestion axée sur les résultats et la performance, transparence et redevabilité.

THÈMES PRIORITAIRES

- accès à des services sociaux de base de qualité ;
- intégration socio-économique des femmes et des jeunes ;
- croissance durable et inclusive ;
- gouvernance inclusive ;
- flexibilité et réactivité en fonction des contextes, surtout en temps de crise.

DIMENSIONS TRANSVERSALES

- droits humains ;
- égalité et équité entre les genres ;
- durabilité environnementale et changement climatique.

CONCENTRATION DE L'AIDE POUR MAXIMISER SON IMPACT

- nombre restreint de pays partenaires, en particulier en Afrique de l'Ouest et sa zone sahélienne, et engagement sur le long terme ;
- concentration sectorielle sur les domaines où le Luxembourg dispose d'une expertise ou d'un avantage comparatif spécifique (p.ex. centre financier international, TIC, gestion de données) ;
- approche partenariale pour la définition des Programmes indicatifs de coopération (PIC) ;
- alignement sur les principes de l'efficacité du développement.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

- 1 % de son RNB consacré à l'aide publique au développement, depuis 2009 ;
- 100 % de son APD sous forme de dons et à caractère non liée ;
- 15 % de ses moyens financiers à des fins humanitaires se déclinant à travers : l'aide d'urgence en réponse aux crises et catastrophes et à des conflits violents, la transition, la prévention et la résilience ;
- mise en œuvre selon une approche partenariale, par les instruments de la coopération bi- et multilatérale, la coopération avec les ONG et de l'appui aux programmes.

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE AU SÉNÉGAL

HISTORIQUE

Les relations de coopération au développement entre le Sénégal et le Grand-Duché de Luxembourg remontent à 1987. En 1993, le Sénégal a accédé au statut de pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise. Dans l'objectif de cimenter ces liens, les deux pays ont signé, en 1998, un Accord général de Coopération auquel ont succédé les signatures de cinq PIC depuis 2002.

- **1987** – Établissement des premières relations de coopération au développement entre le Luxembourg et le Sénégal
- **1993** – Le Sénégal accède au statut de pays partenaire privilégié de la Coopération luxembourgeoise
- **1998** – Signature d'un Accord général de Coopération définissant les relations de coopération entre le Luxembourg et le Sénégal
- **2001** – Ouverture de la mission de Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar
- **2002** – Signature du 1er PIC (2002-2006) doté d'une enveloppe indicative de 34,5 millions EUR
- **2007** – Élévation de la mission de Coopération au statut d'Ambassade
- **2007** – Signature du PIC II (2007-2011) doté d'une enveloppe indicative de 53,3 millions EUR
- **2011** – Signature du PIC III (2012-2016) doté d'une enveloppe indicative de 67,9 millions EUR
- **2016** – Prolongation du PIC III jusqu'à fin 2017
- **2018** – Signature du PIC IV (2018-2022) doté d'une enveloppe indicative de 65 millions EUR
- **2021** – Prolongation du PIC IV jusqu'à fin 2023
- **2023** – Signature du PIC V (2024-2030) doté d'une enveloppe indicative de 154 millions EUR

RÉPARTITION SECTORIELLE

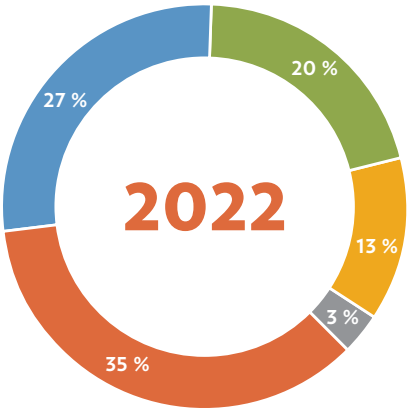

- Santé et protection sociale
- Formation et insertion professionnelle
- Sécurité alimentaire et agriculture
- Gouvernement et société civile
- Divers

RÉPARTITION DE L'APD AU SÉNÉGAL

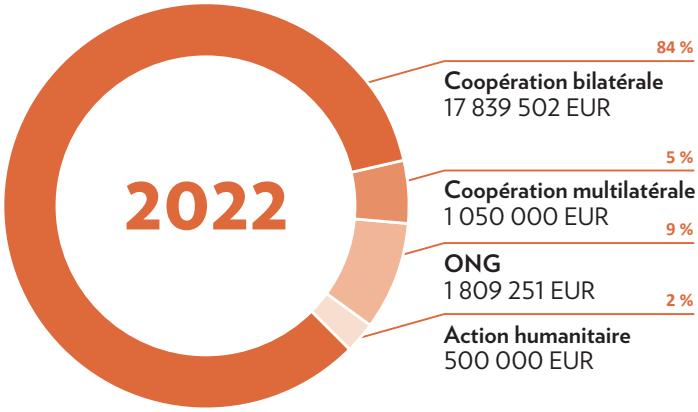

ÉVOLUTION DE LA MISE EN ŒUVRE

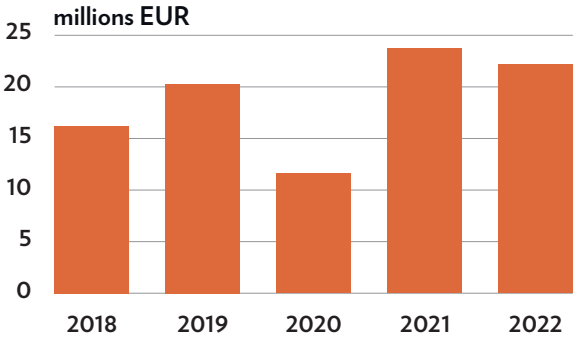

LE PIC IV ENTRE LE SÉNÉGAL ET LE LUXEMBOURG (2018-2023)

BUDGET ET SIGNATURE DU PIC IV

Doté d'une enveloppe indicative de 65 millions EUR, le PIC IV (2018-2023) fut formellement signé lors de la visite officielle au Sénégal de S.A.R. le Grand-Duc en janvier 2018. L'engagement financier de la Coopération luxembourgeoise dans le cadre du PIC IV a pris de l'ampleur et se chiffre dès lors à hauteur de 84,9 millions EUR.

THÈMES PRIORITAIRES

- La santé et la protection sociale : avec un focus particulier sur le renforcement de la santé de la mère et de l'enfant ainsi que des dispositifs de prise en charge des urgences.
- La formation et l'insertion professionnelle : afin que les jeunes dans le monde rural disposent des compétences adéquates, correspondant aux besoins du marché du travail.

ZONE DE CONCENTRATION

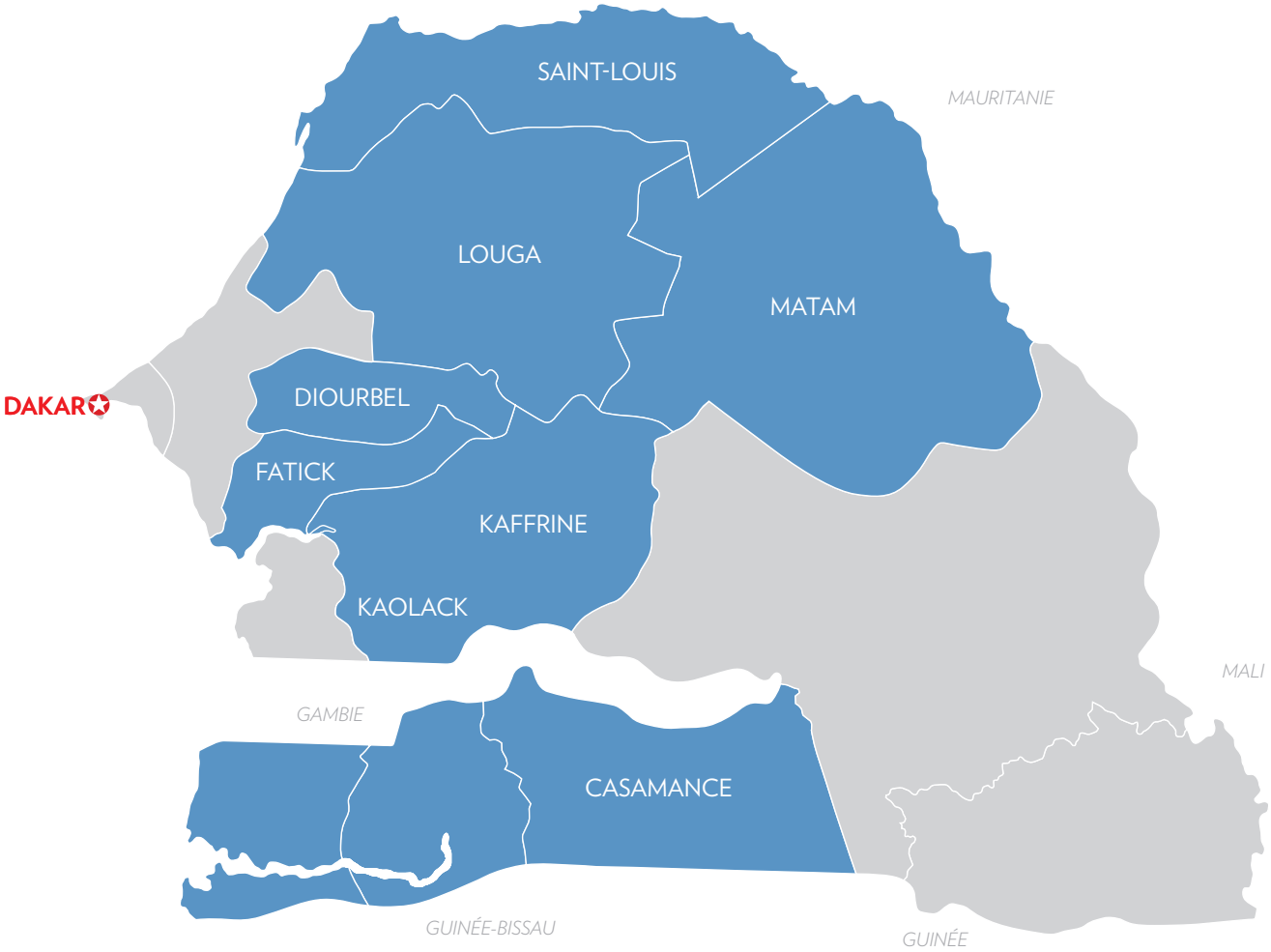

Régions d'intervention de la Coopération luxembourgeoise
Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar, Sénégal

LE PIC V ENTRE LE SÉNÉGAL ET LE LUXEMBOURG (2024-2030)

BUDGET ET SIGNATURE DU PIC V

Doté d'une enveloppe indicative de 154 millions EUR, le PIC V (2024-2030) sera formellement signé au Luxembourg lors de la 16e Commission de partenariat entre les deux pays.

Le budget du PIC V comprend une contribution indicative de 14 millions EUR du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Grand-Duché de Luxembourg, à travers son Fonds Climat - Énergie.

THÈMES TRANSVERSAUX

- La santé et la protection sociale : avec un focus particulier sur le renforcement de la santé de la mère et de l'enfant, les maladies non transmissibles, la prise en charge des urgences et la couverture de santé universelle.
- La formation, l'employabilité et l'insertion professionnelle : afin que les femmes et les jeunes dans le monde du travail disposent des compétences adéquates, correspondant aux besoins du marché.
- L'eau et l'assainissement sous l'angle de l'environnement et du changement climatique : accès sécurisé à l'eau, assainissement liquide et solide, gestion des déchets.

THÈMES PRIORITAIRES

- droits humains ;
- égalité et équité entre les genres ;
- durabilité environnementale et changement climatique ;
- gouvernance inclusive.

ZONE DE CONCENTRATION

- au nord et au centre du pays sous une approche de consolidation des gains ;
- au sud du pays sous une approche d'extension des investissements ;
- approche de prospection dans d'autres régions du pays.

CIBLAGE

Population sénégalaise dans son ensemble avec un focus sur les femmes et les jeunes ainsi que les personnes vulnérables et/ou marginalisées.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE AU NIVEAU SECTORIEL

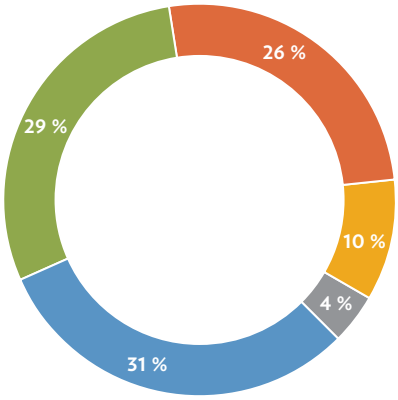

- Eau et assainissement
- Formation et insertion professionnelle
- Santé et protection sociale
- Enveloppe allouée en cours d'exécution
- Divers

SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

LUXDEV

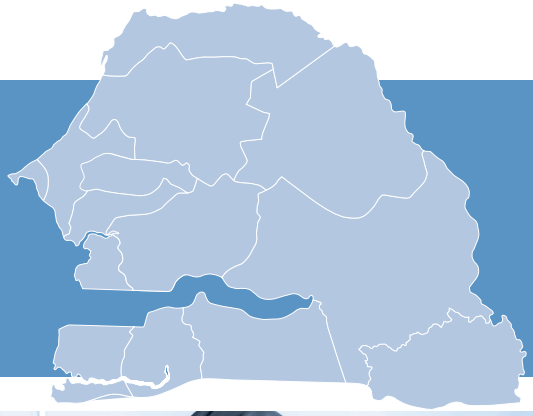

SECTEUR | Santé et protection sociale

PIC IV | 2018 - 2024

DURÉE | 69 mois

POPULATION CIBLE

- jeunes et femmes ;
- couples mère-enfant ;
- victimes d'urgence médicales ;
- populations vulnérables.

POLITIQUES SECTORIELLES ET STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- Plan national de développement sanitaire et social (PNDSS) ;
- Plan national de développement de la couverture maladie universelle.

ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS)

BUDGET | 35,01 MEUR

L'État du Sénégal a toujours affirmé son engagement à faire de la santé un secteur prioritaire. Le plan Sénégal émergent adopté en 2014 et visant l'accélération de la marche du Sénégal vers l'émergence à l'horizon 2035, tient compte de cette priorité dans l'axe II « Développement du capital humain, protection sociale et développement durable ».

Le Plan national de développement sanitaire et social (PNDSS), couvrant la période de 2019 à 2028, a plusieurs résultats attendus dont, en particulier, l'offre de services de santé de qualité et la protection sociale des populations. Cette stratégie nationale est déclinée en plusieurs sous-stratégies (plans) portant sur la gestion des urgences, la lutte contre les maladies non transmissibles, le développement de la couverture maladie universelle, etc.

En appui à la politique nationale sectorielle, la composante sectorielle SEN/031 - Santé et protection sociale du PIC IV Sénégal - Luxembourg contribue à l'atteinte de l'Objectif de développement durable (ODD) n°3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Dans ce sens, les interventions du programme adressent la santé de la mère et de l'enfant et se déploient autour de quatre axes majeurs : le renforcement de l'offre de services au niveau des districts et des hôpitaux, le renforcement de l'assurance maladie et des autres mesures de protection sociale et l'amélioration de la gouvernance sectorielle.

En lien avec ces axes, les deux changements prioritaires attendus du programme sont :

- le renforcement des dispositifs de prise en charge des urgences ;
- la massification des mutuelles de santé professionnalisées à l'échelle départementale.

En plus de ces deux changements majeurs, il est également attendu l'amélioration de la prévention et la gestion des maladies non transmissibles (diabète, hypertension artérielle et lésions précancéreuses du col utérin).

Le renforcement des capacités constitue le fil conducteur du programme SEN/031 du PIC IV Sénégal - Luxembourg dans la conduite du changement recherché.

LOGIQUE DE L'INTERVENTION ET CHAÎNE DE RÉSULTATS

Objectif global : contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-sanitaires de la population sénégalaise, sans aucune forme d'exclusiongaranti et géré de façon durable

Objectif spécifique : renforcer le système de santé et de protection sociale dans le but d'améliorer l'accès des populations, en particulier les plus vulnérables, à des services de soins de qualité, efficients et équitables

Résultat 1

L'accès à des soins de qualité est amélioré au niveau du district sanitaire (avec un accent particulier sur la santé maternelle et néonatale, les urgences médico-chrirurgicales et la prise en charge des maladies non transmissibles les plus fréquentes).

Résultat 2

L'accès aux services des urgences et de référence de l'hôpital est amélioré (notamment en ce qui concerne la prise en charge des urgences médico-chirurgicales, obstétricales-néonatales).

Résultat 3

L'accès à la couverture maladie universelle est amélioré (notamment pour les populations vulnérables et en particulier les indigents, les jeunes filles isolées et les handicapés).

Résultat 4

Les capacités de pilotage, de coordination et de gestion du Programme national de développement sanitaire sont renforcés, dans le cadre d'un processus participatif, déconcentré et décentralisé.

RÉALISATIONS MAJEURES JUSQUE FIN 2022

Offre de services dans les districts sanitaires et hôpitaux

- Centre d'enseignement en soins et gestes d'urgence par simulation mis en place et fonctionnel au siège du SAMU national à Dakar ;
- antennes régionales du SAMU (Centres de réception et régulation des appels - CRRA) fonctionnelles dans les régions Nord et Centre du Sénégal ;
- services mobiles d'urgence et de réanimation mis en place (octroi des 22 ambulances médicalisées) ;
- quatre CRRA, huit services de réanimation au niveau des hôpitaux, 12 services d'accueil des urgences des hôpitaux et 15 unités d'accueil des urgences des centres de santé mis aux normes maximalistes en équipements et matériel d'urgence ;
- protocoles de soins d'urgence mis à jour et diffusés, formations en cours ;
- Stratégie nationale de gestion des urgences du Sénégal 2022-2026 élaborée, validée (politiquement) et diffusée ;
- déploiement de centres de prise en charge hypertension artérielle / diabète dans les hôpitaux et centres de santé ;
- mise en place du registre national des cancers.

Couverture maladie universelle

- huit unités départementales d'assurance maladie (UDAM) à gestion professionnalisée mises en place dans les régions de Fatick, Saint-Louis et Matam ;
- renforcement continu des capacités individuelles et organisationnelles des mutuelles départementales mises en place ;
- Plan stratégique de développement de l'Agence de couverture maladie universelle 2023-2027 et outils de suivi-évaluation élaborés ;
- étude pour l'adaptation de l'application GESTAM (gestion de l'assurance maladie) et SITFAC (système intégré de traitement des factures) aux UDAM.

Gouvernance du secteur

- instances nationales et régionales de coordination (dont la revue annuelle conjointe, comité interne de suivi, mission conjointe de supervision, réunions de coordination régionales, etc.) tenues avec la contribution du programme ;
- développement du cadre programmatique du ministère de la Santé et de l'Action sociale appuyé à tous les niveaux ;
- mise en place des outils de gestion des urgences dans toutes les formations sanitaires et formation des acteurs à leur utilisation ;
- paramétrage des données sur les urgences dans la plateforme du système d'information sanitaire DHIS2 ;
- reformulation et paramétrage des indicateurs des maladies non transmissibles dans la plateforme DHIS2.

APPUIS EN COURS EN 2023

- construction et réhabilitation des 10 infrastructures d'urgence et d'action sociale ;
- lancement des travaux de réhabilitation du Centre de cardiologie interventionnelle et de réhabilitation du service de réanimation de l'hôpital de Saint-Louis ;
- élaboration et mise en œuvre d'une convention de financement avec le Centre hospitalier Abass Ndao pour l'acquisition des équipements médicotechniques ;
- renforcement de l'organisation et professionnalisation de la gestion du Centre d'enseignement en soins et gestes d'urgence par simulation du SAMU national en cours de montage avec le Bureau Organisation et Méthodes ;
- construction d'une nouvelle antenne SAMU (CRRA) en cours à Ziguinchor (zone Sud du Sénégal) ;
- renforcement des capacités sur des thématiques diverses par la poursuite de la démarche de *benchmarking* collaboratif[1] (apprentissage par les pairs) ;
- activités de communication et sensibilisation sur le numéro vert 1515 du SAMU, le don de sang, la prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles ;
- appui aux instances de pilotage, de coordination et de gestion de mise en œuvre du PNDSS.

1 *Benchmarking* : outil de renforcement de capacités par les pairs consistant à se comparer, dans des domaines spécifiques, aux plus performants pour améliorer ses propres performances à travers une démarche continue de progrès afin de devenir et rester « les meilleurs des meilleurs ».

CONTACT LUXDEV

Bureau Sénégal | Programme SEN/031
Fann Résidence, Immeuble Résidence NAJA - Lot n°3, Rue E x David Diop
Dakar, SÉNÉGAL

luxdev.lu

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

LUXEMBOURG AID & DEVELOPMENT

LUX DEV
Agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement

Planification familiale - Centre hospitalier régional de Saint-Louis

Inauguration du centre de simulation du SAMU

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ET EMPLOYABILITÉ

LUXDEV

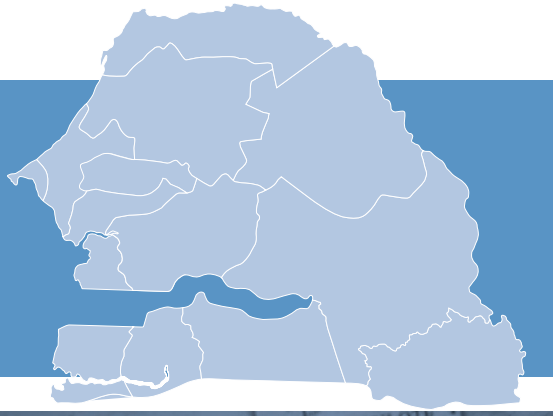

SECTEUR | Formation professionnelle et technique

PIC IV | 2018 - 2024

DURÉE | 75 mois

POPULATION CIBLE | Jeunes de 15 à 24 ans, et plus spécifiquement les filles.

POLITIQUES SECTORIELLES ET STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence du secteur de l'éducation et de la formation (PAQUET-EF) ;
- Loi d'orientation de la formation professionnelle (2015) ;
- Lettres de politique sectorielle de développement (LPSD) du ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat (MFPAA) (2017-2021) et du ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MFPAI) (2022-2026).

ANCRAGE INSTITUTIONNEL | MFPAI

BUDGET | 43,9 MEUR

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ | 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES | 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE | 10 INÉGALITÉS RÉDUITES | 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES | 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

L'État du Sénégal a toujours affirmé son engagement de faire de l'éducation et de la formation un secteur prioritaire. Dans son axe II, « Développement du capital humain, protection sociale et développement durable », le Plan Sénégal Émergent met particulièrement l'accent sur la professionnalisation des filières de formation et les possibilités d'accès équitable à tous les jeunes tenant compte des disparités sociales, régionales et de genre.

L'accès à la formation professionnelle et technique (FPT) au Sénégal demeure faible. En 2016, le système formel de la FPT a permis de former quelque 60 000 jeunes, dont un peu moins de la moitié dans les centres publics[1]. Au niveau national, 73 % de l'offre de la FPT sont détenus par 284 opérateurs privés qui se concentrent essentiellement sur la région de Dakar.

De plus, l'offre de formation n'évolue que lentement et les programmes enseignés sont souvent éloignés des besoins des entreprises formelles et informelles et non adaptés aux territoires.

À ces défis nationaux à relever s'ajoute celui de la qualification des ressources humaines pour répondre aux attentes sociales des jeunes et des actifs, ainsi qu'à leur insertion et leur parcours professionnel tout au long de la vie.

Concernant l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle au Sénégal, les statistiques sur l'emploi confirment la difficulté liée à la prise en charge du chômage et du sous-emploi des jeunes. Chaque année, pour 200 000 nouveaux demandeurs d'emplois, l'offre est estimée à 30 000 nouveaux emplois. Ainsi, en 2018, le taux de chômage était de 14,3 %[2].

Dans ce contexte, et afin d'atteindre son objectif final attendu d'amélioration de l'insertion des jeunes, le programme SEN/032 - Formation professionnelle et employabilité déploie ses activités à travers trois axes d'intervention ciblant les changements intermédiaires nécessaires :

- amélioration de l'accès et de la qualité des formations ;
- appui aux dispositifs d'insertion ;
- amélioration de la gouvernance.

1 Source : MFPAA, annuaire statistique 2016

2 Source : Agence nationale de la statistique et de la démographie, enquête Emploi 2018

LOGIQUE DE L'INTERVENTION ET CHAÎNE DE RÉSULTATS

Objectif global : contribuer au développement durable du capital humain par une réponse appropriée à la demande et aux besoins socio-économiques en compétences

Objectif spécifique : renforcer le système de formation professionnelle et technique afin de développer une offre adaptée aux besoins de l'économie

Résultat 1

L'accès équitable à la FPT formelle et non formelle est durablement renforcé.

Résultat 2

Une offre de FPT diversifiée (initiale, continue, apprentissage rénové) et adaptée aux besoins de l'économie est développée, avec un focus spécifique sur l'égalité d'accès et la satisfaction des besoins des jeunes et des femmes.

Résultat 3

L'insertion socioprofessionnelle des jeunes issus des systèmes formel et informel est promue à travers l'amélioration du dispositif, des stratégies et des outils nationaux.

Résultat 4

La gouvernance du système de FPT est améliorée, en s'appuyant prioritairement sur l'autonomie des centres publics de formation, les partenariats publics-privés, la territorialisation de la politique de la FPT et l'implication de la société civile.

RÉALISATIONS MAJEURES JUSQUE FIN 2022

Amélioration de l'accès et de la qualité des formations

- financement de 68 projets d'équipement, de rénovation ou d'extension dans 35 établissements dont le Lycée technique de Thiès ;
- conception architecturale du Centre de référence dans les métiers du numérique (CRMN) ;
- acquisition et déploiement de neuf unités mobiles de formation en agroalimentaire, en industrie et dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- appui au dispositif d'apprentissage : équipement de 360 maîtres d'apprentissage et appui aux comités régionaux de suivi de l'apprentissage ;
- formation de 625 formateurs en « Approche par les compétences », écriture de 15 nouveaux programmes.

Plus de 8000 jeunes bénéficiaires directs d'actions de formation qualifiante du programmedont 56 % de jeunes filles :

- 3 300 bénéficiaires formés par le biais des unités mobiles de formation ;
- 1 500 apprentis formés dont 34 % de filles ;
- 700 jeunes filles déscolarisées de la périphérie de Dakar ont intégré un parcours de formation et d'insertion ;
- plus de 750 jeunes formés à travers 52 « Projets formation-insertion » développés par 25 établissements de FPT ;
- 2 700 jeunes bénéficiaires d'une qualification de courte durée ;
- 190 jeunes formés aux TIC en collaboration avec Sonatel – Groupe Orange ;
- certification en entrepreneuriat agroécologique de 142 jeunes (partenariat ADA).

Amélioration des dispositifs d'accompagnement des jeunes sortants des systèmes de formation professionnelle et technique et d'apprentissage

- taux d'insertion après 6 mois de 84 % des 190 jeunes formés en TIC ;
- appui aux dispositifs d'orientation et d'insertion nationale et déconcentrée et aux cellules d'insertion dans les établissements ;
- appui et renforcement des capacités de 20 organisations de la société civile accompagnant 2 200 jeunes dont 700 jeunes vers l'entrepreneuriat ;
- inclusion financière de 1 500 jeunes (partenariat ADA - Union des institutions mutualistes communautaires d'épargne et de crédit) : 750 projets financés, 1 100 ouvertures de comptes courant et d'épargne, 910 jeunes sensibilisés aux produits d'assurance « Récolte » ;
- accompagnement vers l'insertion de 100 personnes en situation de handicap, 56 insérées.

Professionnalisation et autonomisation des établissements techniques de formation professionnelle (ETFP)

- intégration de la territorialisation des politiques publiques dans le déploiement des dispositifs d'ETFP : élaboration des stratégies départementales de développement économique orientées « Insertion », d'actions et de gestion prévisionnelle des emplois dans cinq départements ;
- élaboration de stratégies « Énergies renouvelables » dans quatre départements ;
- élaboration de 21 mini-plans de renforcement de capacités des EFPT et mise en place de benchmarking collaboratifs (outil d'apprentissage par les pairs) entre établissements ;
- appui à la modernisation de l'administration : élaboration de la LPSD 2022-2026 du MFPAI, développement d'un module gestion prévisionnelle des emplois et des carrières dans le système national de gestion du personnel, formations individuelles et collectives de 185 agents des niveaux central et déconcentré, développement d'un MOOC sur la réforme des finances publiques pour le ministère des Finances et du Budget ;
- appui à la communication du MFPAI : production de capsules vidéo de promotion de la FPT.

APPUIS EN COURS EN 2023

- élaboration d'un projet de gestion partenariale avec le secteur privé pour la mise en place du CRMN ;
- formations technique et pédagogique de 360 maîtres d'apprentissage ;
- appui au déploiement de la plateforme numérique de formation en ligne E-Jang du ministère dans neuf établissements : équipement et formation des formateurs à la gestion de la plateforme et à la production de contenus numériques ;
- production de 11 000 puces pédagogiques dans huit métiers : partenariat avec Kajou, entreprise sociale spécialisée dans la création de contenus pédagogiques numériques ;
- formations théoriques complémentaires et certification de 1 500 apprentis ;
- 3 000 bénéficiaires supplémentaires à former par le biais des unités mobiles de formation ;
- 400 nouvelles jeunes filles (total 1 100) intègrent le parcours de formation aux TIC et d'insertion dans la périphérie de Dakar ;
- huit nouveaux « Projets formation-insertion » mis en place et 500 jeunes formés ;
- 300 jeunes supplémentaires bénéficiaires d'une qualification de courte durée ;
- 190 jeunes certifiés aux TIC en collaboration avec Sonatel – Groupe Orange ;
- insertion dans des parcours de formation et insertion de 200 « enfants de la rue » ;
- finalisation du schéma départemental de développement économique orienté « Insertion » des départements de Dagana et Rufisque ;
- renforcement des capacités de 40 formateurs de centres de formation professionnelle et technique et enseignants de lycées techniques en énergies renouvelables (partenariat Centre pour les énergies renouvelables et la maintenance industrielle du Cabo Verde) ;
- opérationnalisation du MOOC sur la réforme des finances publiques pour le ministère des Finances et du Budget ;
- opérationnalisation du module de gestion prévisionnelle des emplois et des carrières ;
- appui à la communication du MFPAI : formation des agents à l'archivage numérique et à l'édition de répertoires, développement d'une campagne radio et télévision pour la promotion de l'accès des filles aux filières des sciences et techniques industrielles et agri-élevage.

CONTACT LUXDEV

Bureau Sénégal | Programme SEN/032 - rof.dak@luxdev.lu
Fann Résidence, Immeuble Résidence NAJA - Lot n°3, Rue E x David Diop
Dakar, SÉNÉGAL

luxdev.lu

Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion - MFPAI

LUXEMBOURG AID & DEVELOPMENT

LUX DEV
Agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement

Centre régional de formation professionnelle à Saint-Louis

Apprentissage à Saint-Louis

PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ACCÈS DES POPULATIONS EN PARTICULIER LES PLUS VULNÉRABLES À DES SERVICES DE SANTÉ DE BASE DE QUALITÉ DANS LES RÉGIONS DU NORD ET DU CENTRE

UNFPA

SECTEUR | Santé et protection sociale
AGENCE DE MISE EN ŒUVRE | Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA)
DURÉE | 57 mois (janvier 2019 - septembre 2023)
POPULATIONS CIBLES

- enfants, adolescents et jeunes ;
- populations vulnérables dans les régions de Matam, Saint-Louis, Kaffrine et Fatick.

BUDGET | 5 MEUR

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

CONTEXTE

Le secteur de la santé a connu des améliorations significatives ces dernières années sous l'impulsion de l'État sénégalais à travers son Plan Sénégal Émergent (PSE).

Toutefois les résultats dans les domaines de la santé maternelle et infantile restent encore modestes au regard des cibles. Le taux de mortalité maternelle reste toujours élevé. Il se situe à 236 pour 100 000 naissances vivantes en 2017, contre 315 pour 100 000 naissances vivantes en 2015.

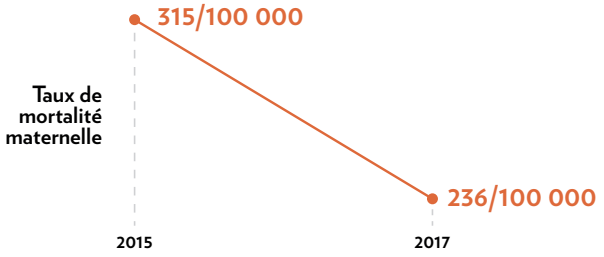

Ceci est dû à l'insuffisance de la prise en charge des urgences obstétricales d'une part et les faibles performances enregistrées dans la surveillance de la grossesse avec un taux d'achèvement de la consultation prénatale qui est passé de 48 % à 55,5 % entre 2015 et 2021.

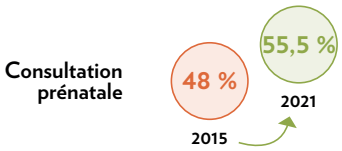

La prévalence de la contraception, bien que nettement améliorée au cours des dernières années, reste faible. La mortalité néonatale demeure une préoccupation avec une faible évolution ces dernières années. Son taux est passé de 23 % en 2015 à seulement 21 % en 2019.

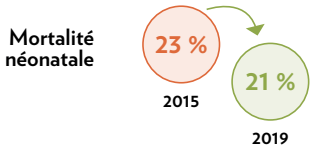

Sur la même période, le taux de mortalité infanto-juvénile a connu une baisse appréciable, il est passé de 59 % en 2015 à 37 % en 2019.

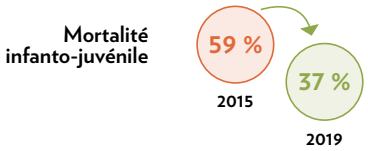

En appui à la politique nationale sectorielle, et en complémentarité au volet bilatéral du PIC IV Sénégal - Luxembourg « SEN/031 - Santé et protection sociale », un programme multilatéral a été mis en place avec le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. Le projet contribue à l'atteinte de l'Objectif de développement durable (ODD) n°3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

LOGIQUE DE L'INTERVENTION ET CHAÎNE DE RÉSULTATS

Objectif spécifique : renforcer le système de santé et de protection sociale, dans le but d'améliorer l'accès des populations, en particulier les plus vulnérables, à des soins de santé de qualité, efficients et équitables

Résultat 1

L'accès à des soins de qualité est amélioré au niveau du district sanitaire avec un accent particulier sur la santé maternelle et néonatale, les urgences médico-chirurgicales et la prise en charge des maladies non transmissibles les plus fréquentes :

- appuis pour renforcer l'offre de service de santé sexuelle et reproductive ;
- appuis pour créer la demande de services de santé sexuelle et reproductive.

Résultat 2

L'accès aux services des urgences et de référence de l'hôpital est amélioré :

- renforcement des soins obstétricaux et néonatals d'urgence (SONU) ;
- renforcement de la surveillance des décès maternels et renforcement de la systématisation des audits des décès maternels et néonatals.

RÉALISATIONS MAJEURES JUSQUE FIN 2022

- 147 560 femmes en âge de reproduction sur une cible annuelle globale de 147 972 (99,7 %) ont été recrutées comme nouvelles utilisatrices des méthodes modernes de planification familiale. L'utilisation des méthodes contraceptives modernes a permis d'éviter plus de 86 000 grossesses non désirées, 31 000 avortements à risque et 190 décès maternels dans les cinq régions ;
- progrès importants pour les soins préventifs dans les régions médicales de la zone d'intervention en matière d'achèvement de consultations prénatales ;
- mise en œuvre d'un paquet intégré de services au niveau communautaire où les relais Bajenu Gox ont référé vers les structures sanitaires, 38 660 femmes en âge de reproduction vers des services ciblés du fait de complications ;
- 17 740 adolescents dépistés suite aux efforts faits entre les centres de santé et les centres conseils pour adolescents pour renforcer la continuité de l'offre des interventions aux adolescents ;
- dotation en équipements et matériel pour rendre fonctionnel 12 espaces ados dans les districts des zones d'intervention ;
- appui à 586 jeunes filles vulnérables qui ont terminé leur formation sanctionnée par un diplôme ou une attestation selon la filière ; 174 filles restantes vont terminer leur formation en juillet 2023.

PROJET D'APPUI À L'INTERNALISATION DES MODULES D'ENTREPRENEURIAT DANS LE SYSTÈME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DANS L'ARTISANAT

BIT

SECTEUR | Formation professionnelle et technique
AGENCE DE MISE EN ŒUVRE | Bureau international du travail (BIT)
DURÉE | 45 mois (avril 2020 - décembre 2023)
POPULATIONS CIBLES | Jeunes
BUDGET | 1 MEUR

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

CONTEXTE

Le secteur de la formation n'a cessé d'évoluer positivement au Sénégal au niveau de l'accès, de la qualité de l'offre de formation grâce à de nombreuses innovations pédagogiques, de l'insertion socio-professionnelle avec le déploiement de dispositifs spécifiques et de la gouvernance (transparence, inclusivité et financement du secteur à la hausse) sous l'impulsion du Plan Sénégal Émergent (PSE).

Entre 2018 et 2021, une hausse des apprentis enrôlés dans les dispositifs de formation par apprentissage est notée passant de 6 829 à 39 653.

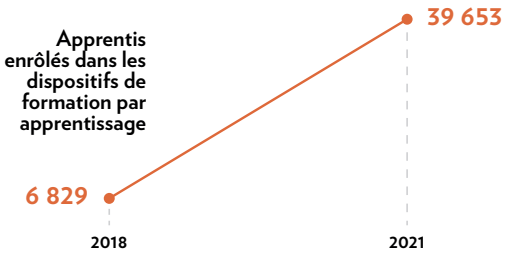

Le pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle et technique (FPT) a connu une progression, passant de 7 % en 2015 à 13,4 % en 2021.

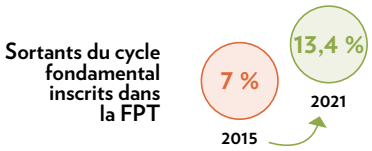

Le nombre d'inscrits dans la FPT pour 100 000 habitants est passé de 512,6 en 2019 à 521 en 2020.

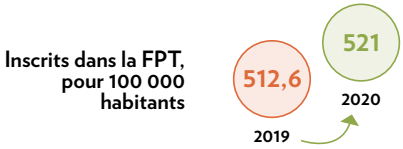

Malgré ces avancées, les taux d'accès à l'offre de FPT, restent faibles en particulier dans les régions périphériques et dans la banlieue de Dakar. L'adéquation emploi / formation reste à améliorer par la création de nouvelles filières de formation adaptées aux besoins de l'économie locale. Le chômage des jeunes et des femmes reste également très élevé, à 23,6 % en 2021.

En appui à la politique nationale sectorielle, et en complémentarité au volet bilatéral du PIC IV Sénégal - Luxembourg « SEN/032 - Formation professionnelle et technique et employabilité », un programme multilatéral a été mis en place avec l'Organisation internationale pour le travail dans le domaine de la formation professionnelle et plus spécifiquement sur les questions relatives à l'entrepreneuriat. Le projet contribue à l'atteinte de l'Objectif de développement durable (ODD) n°4 « Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

LOGIQUE DE L'INTERVENTION ET CHAÎNE DE RÉSULTATS

Objectif : contribuer à accroître les opportunités d'emplois des jeunes hommes et jeunes femmes au Sénégal par le renforcement de l'esprit entrepreneurial dans le système de formation professionnelle et technique

Résultat 1

Les modules de formation en entrepreneuriat sont harmonisés, durablement intégrés dans le système de formation professionnelle public et pris en charge dans un cadre clairement défini et responsabilisant totalement les structures nationales.

Résultat 2

Les capacités des maîtres formateurs et des formateurs du système de la formation professionnelle sont développées et régulièrement entretenues en son sein.

RÉALISATIONS MAJEURES JUSQUE FIN 2022

- adoption d'actes au niveau institutionnel rendant l'entreprenariat une matière obligatoire dans l'ensemble des curricula de formation professionnelle et technique ;
- mise en place d'un pool de formateurs attestés dans 11 établissements, outillés aux méthodologies CLE et GERME. Dans la zone nord d'intervention de la Coopération luxembourgeoise, 23 formateurs ont été suivis au cours des coachings en développement de la culture d'entreprise et 224 apprenants ont été formés dans ladite méthodologie ;
- disponibilité dans les 11 établissements de staffs (chefs d'établissements, des responsables des cellules d'appui à l'insertion, des chefs de travaux et des formateurs aussi bien des matières transversales qu'en entrepreneuriat) qui ont été outillés à la promotion de l'emploi à travers l'auto-emploi et des emplois verts ;
- 332 apprenants en entrepreneuriat, créateurs potentiels d'emplois ont été recrutés pour cette année scolaire 2022-2023 et constituent la cible qui sera évaluée à la certification ;
- distribution d'outils pédagogiques (kits de jeu d'entreprises, manuels, programme de formation, etc.) ;
- 41 chefs d'entreprises ont été formés au cours du coaching qui a touché 80 jeunes qui viennent d'être formés en création d'entreprise de type activité génératrice de revenu.

SOUTIEN À L'ALIMENTATION SCOLAIRE AU SÉNÉGAL

PAM

SECTEUR | Nutrition
AGENCE DE MISE EN ŒUVRE | Programme alimentaire mondial (PAM)
DURÉE | 48 mois (janvier 2022 - décembre 2025)
POPULATIONS CIBLES | Enfants
BUDGET | 2 MEUR

CONTEXTE

Le programme des cantines scolaires du Programme alimentaire mondial (PAM) au Sénégal est fondamental pour l'État du Sénégal car il se situe à l'intersection de quatre secteurs prioritaires du développement du pays : éducation, protection sociale, santé, nutrition et agriculture.

Sous la coordination de la Division des cantines scolaires du ministère de l'Éducation nationale, le programme vise à fournir des repas scolaires quotidiens à 249 839 écoliers (54 % de filles) issus des zones rurales et périurbaines vulnérables dans 1 254 écoles primaires publiques pour l'année scolaire 2022-2023.

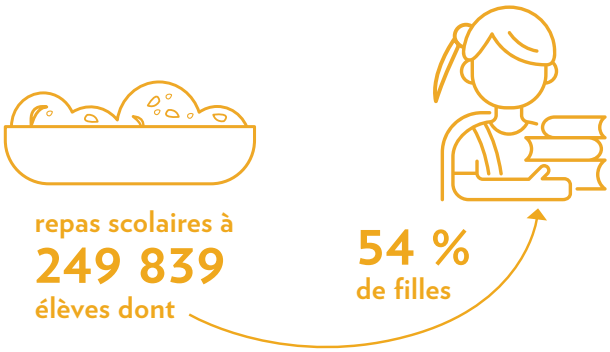

Au sens plus large, ce projet contribue à atteindre les ODD, notamment les objectifs clés suivants :

- éducation : augmenter l'inscription, la fréquentation et la réussite des élèves ;
- nutrition et santé : réduire les risques de faim et améliorer la santé des enfants ;
- investir dans le capital humain ;
- économie locale : stimuler l'économie circulaire locale en générant des revenus fiables pour les petits exploitants agricoles et grâce à l'approvisionnement des produits locaux ;
- briser le cycle de la discrimination à l'égard des filles.

Le Sénégal bénéficie également de l'appui de projets régionaux subventionnés par le Luxembourg, dont notamment[1]:

Durée	Titre	Organisation	Budget global
COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE ET LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES			
2013-2024	Partenariat sur la couverture sanitaire universelle	OMS	29 800 000 EUR
2022-2024	Programme régional de recherche francophone en Afrique subsaharienne du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR)	OMS, UNICEF, PNUD, BM	1 200 000 EUR
2021-2026	FEVE IMPULSE – Frontières et vulnérabilités au VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest	ENDA Santé	7 400 000 EUR
2018-2022	CARES – Casamance Research Program on HIV-Resistance and Sexual Health	LIH, ENDA Santé	2 500 000 EUR
ALIMENTATION			
2022-2025	Réponse aux urgences de sécurité sanitaire des aliments et amélioration de la qualité sanitaire de l'alimentation de rue au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal	FAO	1 900 000 EUR
FINANCE INCLUSIVE, SECTEUR PRIVÉ ET RECHERCHE			
2023	10 projets couvrant l'entrepreneuriat des jeunes, les chaînes de valeur agricoles et forestières et l'accès aux services de base	ADA	730 000 EUR
2022-2023	Cellule d'analyse d'impact des politiques de développement	LISER, J-PAL	1 250 000 EUR
2020-2025	LuxWAyS	Université du Luxembourg	1 500 000 EUR
GOUVERNANCE			
2023	Formations dans le domaine bancaire et financier en Afrique de l'Ouest auprès de la BCEAO	House of Training/ATTF	160 000 EUR
2017-2023	Centre d'assistance technique dans le domaine du renforcement des capacités de gestion macro-économique	FMI/AFRITAC Ouest	2 500 000 EUR

1 Liste non exhaustive

Dix ONGD luxembourgeoises (ECPAT, Frères des Hommes, Guiden a Scouten fir eng Welt, Handicap International Luxembourg, PADEM, Pharmaciens sans Frontières, SANA, SOS Sahel International Luxembourg, Chaîne de l'Espoir Luxembourg, et SOS Villages d'Enfants Monde) mettent en œuvre des projets de développement au Sénégal.

- **domaines d'intervention : les services sociaux de base, la santé et l'assainissement, la nutrition de base, l'éducation et la formation professionnelle, le développement agricole et la reforestation, ainsi que l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et la participation démocratique;**
- **budget total de ces projets : actuellement, le budget total multi-annuel (part MAEE) avec ces ONG est de 7,8 millions EUR pour la période 2020-2027.**

Durée	Titre	Domaines d'intervention prioritaires	Budget total MAEE
ONGD ACTIVES AU SÉNÉGAL			
2021-2023	SOS Sahel	Développement sylvicole	235 881 EUR
2022-2024	Chaîne de l'Espoir Luxembourg	Éducation et formations médicales	240 835 EUR
2022-2025	SANA	Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles	417 399 EUR
2020-2022	Accord-cadre ECPAT	Services sociaux de base	320 000 EUR
2020-2023	Accord-cadre PADEM	Services sociaux de base, formation	1 516 724 EUR
2023-2027	Accord-cadre Frère des Hommes	Développement rural	162 561 EUR
2023-2027	Accord-cadre Handicap International Luxembourg	Formation professionnelle	1 000 000 EUR
2021-2023	Accord-cadre Pharmaciens Sans Frontières	Services de santé de base, soins	370 970 EUR
2022-2026	Accord-cadre SOS Villages d'Enfants Monde	Droits de la personne, formation professionnelle	2 650 493 EUR
2022-2025	Accord-cadre Guiden a Scouten fir eng Welt	Éducation, enseignement, formation professionnelle	955 291 EUR
BUDGET GLOBAL			**7 870 104 EUR**